



Refus succession

Par richweg

Bonjour,
suite au deces de mon pere je veus refuser la succession je voudrai également la meme chose pour mes enfants majeur et mineur.

Faut-il remplir un doc cerfa de renonciation pour chacun et si oui puis-je les envoyer au TGI dans la meme enveloppe

merci

richard

Par janus2

Bonjour,
Vous ne pouvez pas refuser la succession pour vos enfants majeurs, eux seuls peuvent le faire.
Concernant vos enfants mineurs, il vous faut l'autorisation du juge des tutelles.